



Domage par la Fourrière/exclusion de garantie assurance auto

Par **avi**, le **03/12/2013** à **20:13**

Bonjour, rnMa voiture a été prise par la fourrière qui a endommagé mon véhicule. Nous avons fait un constat mais mon assurance ne l'a pas enregistré car les dommages à l'occasion de l'enlèvement du véhicule par la fourrière sont une exclusion du contrat. rnJ'ai contacté l'assurance de la fourrière qui me dit que c'est à moi de mandater un expert pour expertiser mon véhicule. est-ce vraiment le cas? Si oui est ce que les frais seront ensuite remboursés par l'assurance de la fourrière? rnSachant que l'assurance de la fourrière a aussi un expert, est ce que je peux accepter aussi accepter son expertise et du coup ne pas mandater un expert de mon côté? rnSachant que je dois a priori moi même jouer le rôle de l'assureur est-ce à moi de contacter l'expert de l'assurance de la fourrière pour qu'il se déplace et que derrière les réparations puissent être prises en charge? rny a -t-il d'autres actions possibles pour moi pour que les réparations sur mon véhicule soient remboursés par la fourrière? rnMerci pour vos réponsesrnAvi

Par **moisse**, le **04/12/2013** à **08:33**

Bonjour,rnVous pouvez confier votre véhicule à un réparateur afin d'obtenir un devis, conformément aux dégâts relevés sur le constat.rnVous adressez ce devis à la fourrière en demandant le remboursement total de ces dommages dont elle est totalement responsable.rnVous n'avez même pas l'obligation de procéder aux réparations.